2026 1046

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Doubs – Canton de Baume-les-Dames
Commune de GENEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2026

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis PERIN, Maire de Geneuille.

PRÉSENTS : Mmes CORNEILLE Caroline - GUENENGAYE Charlotte - VERDANT Pierrette.
Messieurs BENOIT Pascal - BROSSET Grégoire - CUENOT Christophe - DIAS Domingos - HUMBERT Jacques MONTRICHARD Benjamin - PERIN Denis.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BESSIA Sandrine (procuration à M. PERIN Denis)
Madame CARRERE Camille (procuration à M. MONTRICHARD Benjamin)
Madame ORY Martine (procuration à Mme VERDANT Pierrette)
Monsieur ORUS-CATALAN Christophe (procuration à M. BENOIT Pascal)
Madame JACOTOT Frédérique

Nombre de votants : 10 (Quorum atteint)

Désignation d'un secrétaire de séance :

En application de l'article 2121-15 du Code générale des collectivités territoriales, M. Pascal BENOIT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de la séance : 19h00

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06/07/2026
- Constatation de la désaffectation de l'ancien camping municipal de Geneuille et son déclassement
- Encaissement de chèque
- Questions diverses

Monsieur le Maire, après relecture de l'ordre du jour, demande à l'assemblée de bien vouloir accepter un point supplémentaire, concernant un contrat de location à la Maison Pour Tous avec Madame VALNET Laurence et Madame GARNIER Pauline.

Le Conseil Municipal approuve.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06/07/2026
Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 06/07/2026 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de leur dernière séance par :

Voix POUR : 14	**Voix CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil, son droit à utiliser la fongibilité des crédits qui lui a été autorisé et voté lors du BP 2026. A ce sujet, le Maire, informe ses membres du virement de crédit au sein de la section d'investissement ; soit 350 € du compte 2152 au compte 1328 afin d'honorer les frais d'actes notariés concernant les rétrocessions des parcelles suivantes :

- **Espaces verts et chemin piéton lotissement de la Thère.**
- **Parcelle rue Haute.**

DÉLIBÉRATIONS À EXAMINER

- **DÉLIBÉRATION 40/2026 : CONSTATATION DE LA DÉSAFFECTATION DE L'ANCIEN CAMPING MUNICIPAL DE GENEUILLE ET SON DÉCLASSEMENT**

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2111-1 et L. 2141-1 ;
Vu l'arrêté municipal n° 7/2025 du 14 février 2025 portant fermeture du camping municipal situé 18 Route des Papetiers 25870 Geneuille, cadastré section ZB 111, en raison du non-respect des prescriptions réglementaires applicables aux établissements recevant du public ;
Considérant que l'exploitation du camping municipal a cessé à la suite de sa fermeture administrative ;
Considérant que la commune ne souhaite pas engager les travaux nécessaires à sa remise en conformité ni poursuivre l'exploitation de cet équipement ;
Considérant qu'il est décidé que les lieux ne soient pas aménagés, et restent une promenade non aménagée ;
Considérant que le camping n'est désormais plus affecté ni à l'usage direct du public ni à un service public communal
Considérant qu'il y a lieu de constater sa désaffectation et, par voie de conséquence, de prononcer son déclassement du domaine public communal afin de l'incorporer au domaine privé de la commune ;

DÉBAT ET VOTE		
Aucune remarque n'est formulée.		
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide : **- De constater la cessation définitive de l'exploitation du camping municipal situé 18 Route des Papetiers 25870 Geneuille, cadastré section ZB 111.** **- De constater la désaffectation de cet équipement, celui-ci n'étant plus affecté ni à l'usage direct du public ni à l'exécution d'un service public communal.** **- Conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, de prononcer le déclassement du camping municipal du domaine public communal.** **- Le bien concerné est, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, incorporé au domaine privé de la commune.** **- Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la mise à jour de l'inventaire patrimonial communal. Il est autorisé à signer les éventuelles conventions et baux.**		
Voix POUR : 14	**Voix CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**

2026 1048

- **DÉLIBÉRATION 41/2026 : BP 2026 : ENCAISSEMENT DE CHÈQUE**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la réception du chèque suivant :

- GROUPAMA : 445.24 € en règlement solde sinistre vol ancien camping.

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer afin d'autoriser l'encaissement de ce chèque et de permettre l'établissement du titre de recette au compte 75888.

DÉBAT ET VOTE		
Aucune remarque n'est formulée.		
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement de ce chèque et l'émission du titre correspondant au compte 75888.		
Voix POUR : 14	**Voix CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**

- **DÉLIBÉRATION 42/2026 : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE MAISON POUR TOUS (MPT)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Mesdames Laurence VALNET et Pauline GARNIER, kinésithérapeutes, sollicitent l'utilisation de la salle de la Maison Pour Tous de façon régulière tous les lundis de 13h30 à 14h30 et 18h à 19h et les jeudis de 10h à 12h afin d'y organiser des cours pour l'Activité Physique Adapté (APA) post cancer et pour le sport santé.

Le Conseil Municipal est invité à fixer un tarif annuel de location.

DÉBAT ET VOTE		
Aucune remarque n'est formulée.		
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide : • **Donne son accord pour la location de la salle de la Maison Pour Tous (M.P.T) à Mesdames Laurence VALNET et Pauline GARNIER pour la saison 2026/2027,** • **Rappelle que cette salle peut être louée aux associations extérieures uniquement pour des réunions et activités sportives ou culturelles (pas pour des banquets ou autres festivités),** • **Dit que les associations du village resteront prioritaires en septembre 2026 pour les créneaux horaires,** • **Autorise Monsieur le Maire à conclure un contrat de location avec Mesdames VALNET Laurence et Pauline GARNIER,** • **Fixe un tarif annuel de location à 150€. Ce tarif annuel sera identique pour toute autre association extérieure qui pourrait solliciter une location de longue durée.**		
Voix POUR : 14	**Voix CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**

Questions diverses :

- Portes ouvertes base de maintenance SNCF le vendredi 18 et samedi 19 septembre : Perception des barrières le 17 Septembre 2026.
- Délégation droit tarif concession funéraire : prévision d'une réunion le 26 septembre pour l'établissement des nouveaux tarifs et une délibération aura lieu au prochain conseil municipal.
- A l'unanimité : refus rétrocession parcelle AD 516 appartenant à la commune.
- Renouvellement des CDD des ATSEMS : Le contrat de Madame ANDREANI Katia a été renouvelé pour une période d'un an à compter du 1er septembre. Le contrat de Madame CATENOZ Sandra prenant fin le premier décembre, l'intéressé sera reçu prochainement par le Maire.
- Accès des pêcheurs sur le terrain des peupliers : à la demande des pêcheurs, ses derniers pourront accéder au terrain avec leur barque et devront impérativement à l'issue du débarquement, stationner à l'extérieur du terrain.
- Location logement d'accueil : Monsieur ROBLIN Michel s'est installé dans l'ancien logement du camping municipal pour une durée d'un an renouvelable avec la mise en place d'une convention d'occupation précaire et révocable d'un bien relevant du domaine privé communal.
- Devenir du projet photovoltaïque : le projet suit son cour, prévision d'un dépôt de permis de construire début 2027.
- Affouage : l'ONF nous informe que le bois peut être distribué sur la parcelle 19.
- Retrait Gonflement d'Argile (RGA) : Demande de reconnaissance en catastrophe naturelle auprès de la préfecture.
- Traçage peinture périscolaire : la société RPS va procéder prochainement au traçage des peintures devant le périscolaire et le relais du lavoir.
- Convention armée mairie : nous sommes invité Maison du général rue Lecourbe à confirmer la convention établie entre la mairie de Geneuille et l'armée. Le maire se rendra sur place le 22 septembre avec le délégué sureté défense.
- Défaut de déclaration travaux : Monsieur le Maire a adressé des courriers à 3 entreprises sur le hameau des salines les sommant d'établir les dossiers de demande de régularisation. Affaire à suivre.
- Course cyclo-cross du 1er novembre : une réunion de travail a été provoquée par le président de TGV pour la préparation d'une course cyclo-cross le 1er novembre sur le terrain des peupliers et le terrain de foot.
- Chicane et stationnement route des papetiers : afin de réduire la vitesse et d'établir du stationnement manquant sur la route des papetiers il a été prévu d'installer prochainement une chicane et du stationnement. Les panneaux de signalisation seront prochainement installés ainsi que le traçage effectué.
- Ecole : installation de 17 brasseurs d'air durant les vacances scolaire d'été. Réflexion en cour pour la climatisation du périscolaire et de la maison pour tous été 2027.
- Incivilité : Le maire est revenu sur les désordres incivilité délinquance commis durant l'été : défaut d'autorité et de responsabilité parental.

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE :

Délibération n°40/2026 :	Constatation de la désaffectation de l'ancien camping municipal de Geneuille et son déclassement
Délibération n°41/2026 :	Encaissement de chèque
Délibération n°42/2026 :	Tarif de location de la salle Maison Pour Tous (MPT)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Le Maire,
PERIN Denis

Le Secrétaire de séance,

FEUILLE DE PRÉSENCE

BENOIT Pascal

BESSIA Sandrine

BROSSET Grégoire

CARRERE Camille

CORNEILLE Caroline

CUENOT Christophe

DIAS Domingos

GUENENGAYE Charlotte

HUMBERT Jacques

JACOTOT Frédérique

MONTRICHARD Benjamin

ORUS-CATALAN Christophe

ORY Martine

PERIN Denis

VERDANT Pierrette